

certaines objets, sans le moindre souci de la terrible situation financière où le pays se trouve acculé. On ne cesse de dire qu'il faut "remporter la victoire," et qu'il faut prendre telle ou telle mesure pour sortir victorieux de cette guerre. Il y a des taxes de guerre, une loi d'élections en temps de guerre, et tout cela en vue de la victoire à remporter. Le bon sens nous dit que ce n'est là que piperie de mots. Avant la guerre, l'intérêt de la dette publique ne dépassait pas \$15,000,000. Aujourd'hui, nos obligations financières nécessitent le paiement d'un intérêt annuel de \$110,000,000 à \$120,000,000, sur les hypothèques dont le pays se trouve grevé. Ajoutons à cela une dépense annuelle de \$30,000,000 affectée aux pensions de nos soldats. Ainsi, avant de consacrer un seul dollar à d'autres usages, il faudra au préalable faire face à des obligations oscillant entre \$140,000,000 et \$150,000,000.

M. BENNETT (Calgary): Mon honorable collègue fait erreur en disant que l'intérêt annuel se chiffre par \$110,000,000.

M. MACDONALD: Ce chiffre est exact.

M. BENNETT (Calgary): Ce chiffre représente l'intérêt à 5 p. 100 sur une dette d'au delà de \$1,000,000,000.

M. MACDONALD: Effectivement.

M. BENNETT (Calgary): La dette du pays n'a pas encore atteint \$1,000,000,000.

M. MACDONALD: A mon grand regret, je constate que mon collègue n'est pas au courant de la situation.

M. BENNETT (Calgary): Je le suis.

M. MACDONALD: Si mon collègue veut bien se reporter à la "Gazette du Canada", où figure l'état de la dette nationale, fin juillet, il constatera que cette dette s'élevait, à cette époque, à \$1,542,000,000.

M. BENNETT (Calgary?): Il s'agit de la dette portant intérêt.

M. MACDONALD: C'est là la dette portant intérêt.

M. BENNETT (Calgary): Non, le chiffre en question représente la dette brute.

M. MACDONALD: C'est la dette portant intérêt. En regard, il figure un certain actif. La dette publique, représentée par les obligations et les débetures, est celle qui porte intérêt. Mon collègue ne doit pas oublier que nous avons grossi la dette publique de \$650,000,000 en nous engageant à payer l'intérêt sur ce montant, y compris le montant de la dette représentée par des

[M. Macdonald.]

obligations et celui de la dette portant intérêt de la compagnie du Nord-Canadien. J'ai fait inscrire ces montants au compte rendu officiel, il y a environ deux semaines, et cela en présence du ministre des Finances, sans que celui-ci ait révoqué mon affirmation en doute.

M. BENNETT (Calgary): Mon honorable ami sait fort bien que la responsabilité du pays n'est engagée que jusqu'à concurrence de l'écart entre la recette nette du réseau et la somme nécessaire au paiement de l'intérêt sur sa dette consolidée, et que jamais cet écart n'a excédé \$15,000,000.

M. MACDONALD: Tout d'abord, mon honorable ami oublie à cet égard que nous devons payer l'intérêt de la dette représentée par les obligations. Il y a aussi les quelque \$100,000,000 dus aux banques, sans compter les obligations grevant le matériel d'exploitation et autres créances impayées dont j'ai fait consigner il y a quelques semaines, l'état détaillé dans le hansomard. En outre, si mon honorable ami fait entrer en ligne de compte la dépense à compte du capital autorisé cette année, il constatera que les passif-obligations et les dettes courantes du pays représentent un total d'environ \$2,250,000,000 dont nous avons à payer l'intérêt.

M. BENNETT (Calgary): Non pas.

M. MACDONALD: Que mon collègue veuille bien se reporter à l'état que j'ai fourni: je lui dirai un peu plus tard à quelle page du hansomard il se trouve. Je n'ai pas à redire aux arguments que les représentants de Saint-Jean ont fait valoir en faveur de l'ouvrage public dont il s'agit en ce moment et dont je reconnais toute l'utilité; mais puisqu'on en est rendu au point où il faut prélever 140 ou 150 millions avant de pouvoir consacrer un sou à la gestion des affaires courantes du pays, je dis qu'il est temps de cesser de consacrer à la construction de brise-lames ou autres ouvrages de ce genre des crédits qu'on se fait ouvrir en disant qu'ils sont destinés aux objets de la guerre.

Aux yeux de l'observateur impartial il est bien évident que le ministre des Finances devra bientôt déposer un projet de loi tendant au prélèvement d'un impôt sur tout revenu de \$500, et chacun sait que pour prélever les fonds nécessaires pour faire face à toutes nos obligations il faudra même imposer la terre. Puisqu'il en est ainsi, qu'at-on besoin de prêter l'oreille à mon honorable collègue de Saint-Jean qui se met en frais d'éloquence pour nous faire un merveilleux tableau du port de cette ville? D'autres députés pourraient très bien, sans